

5 - URGENCE ET SECURITÉ

Pompiers : **18** ou **112** Gendarmerie : **17**

Responsables municipalité :

06 42 00 81 97 06 67 54 38 72
06 67 86 22 33



6 - CONTROLE DES CARTES

Les personnes habilitées par la Mairie (munies d'une carte)

7 - INFO EMPOISSONNEMENT

L'empoissonnement annuel sera affiché sur le panneau avant l'ouverture de la saison

8 - ACCES (limit. 1,80m)

- par la route de la Bondonniere
- par l'allée du Trébuchet (le long du ruisseau de Francueil).
- par la passerelle au nord du parking.

MAIRIE DE FRANCUEIL
2 rue des Écoles, 37150 Francueil
Téléphone : 02 47 23 91 43
E-mail : mairie-francueil@francueil.fr

2 - PRATIQUES

La gratuité enfant donne droit à une canne. Port d'équipement de sécurité conseillé
La carte donne droit à 3 cannes.
La pêche au leurre est interdite.
La pêche au bouchon / plombée est autorisée.
Interdiction de remettre les perches arc-en-ciel et les écrevisses à l'eau.
Les espèces invasives (tortues, poissons-chats ...) ne doivent pas être remises à l'eau.
Prélèvement de la perche commune conseillé.
Seule l'utilisation de l'hameçon simple est autorisée (hameçon triple interdit).
Pêche du brochet interdite.
Carpe amour/ Black-Bass : remise à l'eau obligatoire.
La pêche est interdite dans la partie sud de l'étang (hauts fonds) : zone de frai.

Interdiction de mettre des poissons dans l'étang par des personnes non habilitées.

Règlement intérieur de l'étang communal de Francueil

1 - DROIT DE PECHE

Le permis de pêche n'est pas nécessaire (eau close)

Les tarifs applicables seront votés chaque année avant l'ouverture de la saison et seront affichés sur le panneau d'affichage de l'étang.

Les cartes journalières et annuelles sont disponibles à la Mairie et au Super Proxi

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte titulaire de la carte.

3 - PERIODES ET HORAIRES

Ouverture
du dernier samedi de mars au 1er novembre inclus

Fermeture le **mardi** et le **jeudi** sauf jours fériés
En juillet et août fermeture le jeudi uniquement

Horaires :
ouverture ½ heure avant lever du soleil
fermeture ½ heure après le coucher du soleil

4 - SECURITE ET ENTRETIEN DU LIEU

Sont interdits :

Baignade
Feu et barbecue
Bateau et engin radiocommandé
Laisser des détritres
Divagation des chiens sur l'ensemble du site
Accès aux véhicules à moteur, vélos, chevaux
Dormir sur place